Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260722-20260713-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 18 juillet 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉS : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER), Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER), Ludovic RIOU (procuration à Camille DROFF)

Madame Lorinne ANSQUER a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : RESIDENCE DU COLLEGE – APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet de rénovation de la Résidence du collège avait été engagé l'année dernière avec la désignation d'un maître d'œuvre.

Ce projet avait pour objectif de de rénover la Résidence du collège afin d'atteindre un gain énergétique de 40 %. Son coût prévisionnel était initialement estimé à 870 000 €.

Toutefois, à l'issue des études, le montant estimatif des travaux s'élève désormais à 1 868 502,60 € TTC.

Après un échange avec Mme RICORDEL, Conseillère aux décideurs locaux (CDL), il est apparu que la commune ne dispose pas des capacités financières nécessaires pour mener à bien ce projet dans sa version actuelle.

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre a été résilié, et le maître d'œuvre indemnisé conformément aux dispositions contractuelles.

La commune souhaite néanmoins poursuivre une démarche de rénovation énergétique en engageant, dans un premier temps, des travaux de réfection de la toiture et d'isolation des combles. A cette fin, diagnostic de performance énergétique (DPE) sera réalisé.

L'objectif est d'atteindre un gain énergétique de 40 % afin de pouvoir bénéficier de la subvention de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Maire à demander des devis et lancer des démarches afin de procéder à la rénovation de la toiture et l'isolation des combles de Résidence du collège.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260722-20260713-DE

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Lorinne ANSQUER

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture